

ÉDITO

Est-ce le commencement de la fin du confinement ? De fait, après un mois de suspension des cultes publics (et pas seulement du culte catholique), nous allons pouvoir célébrer la messe du dimanche avec une assemblée de fidèles. Assemblée très, et même trop réduite, certes : 30 personnes maximum.

Nous avons peut-être envie de râler (pour être catholiques, nous n'en sommes pas moins français !). Nous pouvons penser que cette règle prise par le Gouvernement est absurde : « Une réunion de 30 personnes dans une chapelle, c'est beaucoup. Dans une cathédrale, c'est dérisoire » (éditorial de Guillaume GOUBERT, *La Croix*, 27/11/2020).

Essayons d'en sourire quand même : pour la première fois depuis longtemps, on refusera du monde à la messe !

Plus sérieusement, posons-nous la question : depuis le 2 novembre (ce jour-là, nous avons célébré à Saint-Vital la messe en mémoire de tous les fidèles défunts), nous ne nous sommes plus retrouvés ensemble autour de la table du Seigneur, ni le dimanche, ni en semaine. Et alors ? Qu'avons-nous éprouvé ? Quelle sorte de privation avons-nous ressentie ? Je voudrais citer ici quelques paroles d'une hymne du bréviaire, *À la mesure sans mesure* (que vous pouvez écouter sur *you tube*, interprétée par exemple par la Maîtrise de Notre-Dame de Paris). En voici le premier couplet :

À la mesure sans mesure
De ton immensité,
Tu nous manques, Seigneur.
Dans le tréfonds de notre cœur
Ta place reste marquée
Comme un grand vide, une blessure.

Puis-je dire sincèrement : « Tu m'as manqué, Seigneur » ? « Ta parole et ton pain de vie m'ont manqué. Ton Corps, qui est l'Église, m'a manqué » : puis-je dire cela en vérité ?

Et moi, ai-je manqué au Seigneur, quand il est venu vers moi ? Il avait faim, il avait soif, il était nu, étranger, malade, prisonnier... (cf. Mt 25, 31-46). Ai-je été là pour lui ? Je vous renvoie à un message que nous a adressé Mgr Laurent Ulrich récemment, nous invitant à nous soucier des autres plus que de nous-mêmes, à leur tendre la main (site du diocèse de Lille).

Dans l'immédiat, ce week-end, le P. Bruno Becker et moi-même avons prévu de célébrer 6 messes : **samedi à 18h00 à Saint-Vital et 18h30 à Sainte-Marie-Madeleine ; dimanche à 10h00 et 11h00 à Sainte-Marie-Madeleine ; à 10h15 et 11h15 à Notre-Dame-de-Lourdes**. Au moyen d'une application, il sera possible de s'inscrire à l'une de ces messes (à raison de 25 inscriptions par messe. Voir la méthode ci-dessous). 10 entrées seront "libres". Les célébrants et animateurs ne comptent pas (si l'on peut dire). Je me permets de suggérer que, autant que possible, les petits enfants qui n'ont pas fait leur première communion restent à la maison.

À SMM et à NDL, après les messes de 11h00 et 11h15, la communion pourra être reçue jusqu'à 12h30.

Dès lundi, **les messes de semaine reprendront** : lundi à 18h00 à SV ; mercredi à 8h30 à NDL ; jeudi et vendredi à 18h00 à SMM. De même, reprendront l'adoration du jeudi et le chapelet du vendredi (à SMM, de 17h30 à 18h00).

Enfin, vous savez que l'église Sainte-Marie-Madeleine est ouverte à longueur de semaine (de 8h30 à 17h00). En votre nom, je remercie les "portiers" du matin et du soir.

Pour conclure, je reprends cette recommandation de notre archevêque : « Restons unis malgré l'indignation. » **ET BONNE ENTREE DANS LE TEMPS DE L'AVEANT !**

P. Bruno Minet, curé

APPLICATION POUR S'INSCRIRE AUX MESSES

1. Cliquez sur ce lien : <https://lamesse.app/p/254>
2. Dans le formulaire qui apparaît, choisissez la célébration à laquelle vous voulez participer
3. Remplissez vos coordonnées et sélectionnez éventuellement plusieurs participants.
4. Cochez la case des conditions générales (les données que vous avez fournies sont supprimées au plus tard 24h après la fin de la célébration)
5. Cliquez sur le bouton "M'enregistrer"

Pour chaque célébration, nous cherchons deux volontaires pour accueillir à l'entrée de l'église, vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à chaandgus@outlook.com
Les besoins sont visibles dans [ce tableau](#). (Ces acteurs de la célébration ne sont pas comptabilisés dans la limite des 30 personnes).